



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Modernisation de l'éclairage public : point de situation



***Depuis fin 2020, un protocole de rénovation de l'éclairage public de la ville a été mis en place. Au total, 70% du réseau sera modernisé sur une période de 6 ans, pour un investissement de 6 millions d'euros. Des travaux portés par le SYDEC, à qui Mont de Marsan a transféré la compétence «éclairage public». Après un an de travaux, le premier bilan est positif.***

Mont de Marsan comporte environ 7 800 points lumineux d'éclairage public et d'éclairage des terrains de sport. Un réseau d'éclairage public énergivore et polluant : ce poste représentait plus de 50% des consommations électriques et près de 50% des dépenses électriques de la commune en 2019.

Face à ce constat, la municipalité a décidé de moderniser 70% du parc de la ville sur une période de 6 ans en investissant avec le SYDEC, à qui elle a transféré sa compétence "éclairage public", 1 million d'€/an. L'objectif est triple : améliorer la qualité d'éclairage, c'est-à-dire éclairer juste et mieux, réaliser des gains en matière de performance énergétique tout en luttant contre la pollution lumineuse.

Pour ce faire, les lampes à vapeur de mercure, les luminaires type boules lumineuses et ceux émettant vers le ciel sont remplacés par des luminaires peu consommateurs en énergie (type LED), des armoires de commandes non conformes ou vétustes sont rénovées et modernisées, de même que les réseaux d'éclairage public (aériens et souterrains).

#### **Bilan de la première phase et programme 2021-2022**

La première phase des travaux s'est achevée cet été. 643 luminaires ont été changés et passés en éclairage LED pour un montant d'1 035 595€ TTC, principalement dans des rues des quartiers du Beillet, de Barbe d'Or, du Pouy ou encore de Saint-Jean-d'Août.

D'ores et déjà, les premiers changements se font ressentir : sur 571 luminaires, la consommation d'énergie a diminué de 105 085 KWh entre 2019 et 2021, soit plus de 45%. Quant aux dépenses en énergie, elles ont diminué de presque 12% entre ces mêmes années, représentant plus de 3 600€ d'économies.

La deuxième phase, 2021-2022, permettra de remplacer 584 lampadaires dans des rues des quartiers Chourié, du Bourg-Neuf, du Battan est, ou encore du Pasques.

Retrouvez le plan détaillé des rues concernées sur : [montdemarsan.fr](http://montdemarsan.fr)

#### **Contacts presse :**

Julie Font : [julie.font@montdemarsan-agglo.fr](mailto:julie.font@montdemarsan-agglo.fr) / 05 58 51 85 92

Vincent Loustaunau : [vincent.loustaunau@montdemarsan-agglo.fr](mailto:vincent.loustaunau@montdemarsan-agglo.fr) / 05 58 46 64 16